



S'opposer à un mariage civil

Par **layla**, le **13/02/2008** à **20:37**

bonjour je voulais savoir si cela est vrai que l'on pouvait vraiment s'opposer à un mariage civil de personnes majeures (sans problème mental)? car mon frère m'a menacé de s'y opposer?

Par **Jurigaby**, le **13/02/2008** à **22:23**

Bonjour.

Il peut s'opposer au mariage si il estime que l'une des conditions du mariage n'est pas rempli (mariage blanc, défaut de consentement, contrainte..)

Vous devrez saisir le TGI pour qu'il ordonne la main levée de l'opposition sachant que le TGI a 10 jours pour statuer.

Si le TGI rejette l'opposition, il pourra condamner votre frère à vous verser des dommages et intérêts.

Par **layla**, le **14/02/2008** à **18:33**

je vous remercie de votre réponse!apparemment mon frère disait vrai et justement il veut dénoncer un mariage blanc (que ce n'est pas du tout)..elle est bizarre (si je peux me permettre) cette loi je suis majeure et responsable de quel droit on peut s'opposer à un

mariage entre adulte!jusque qu ou le tgi peut croire la personne qui s'oppose?est ce qu ils font une enquete aupres des familles (si dans la famille ne s'entende pas bien ça peut jouer à l'encontre du couple)!???